



## DÉCLARATION DE BERNE

# OMC Conférence ministérielle de Hongkong - 2005

## Fact-sheet

### Accès aux marchés pour les biens industriels

#### Etat des lieux :

Le démantèlement progressif des droits de douane sur les biens industriels était déjà l'objectif du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), entré en vigueur en 1948. Mais cet Accord avait été conclu principalement par des pays industrialisés au niveau de développement semblable, qui souhaitaient relancer le commerce mondial suite à la seconde guerre mondiale. Les biens industriels représentent tous les biens non issus de l'agriculture - on les appelle aussi NAMA (Non-Agricultural Market access). C'est actuellement un thème central des négociations de l'OMC. Une formule fixe de démantèlement des droits de douane doit contraindre les pays en développement à abaisser, et plus tard à éliminer complètement, leurs droits de douane (parfois encore très élevés) sur les produits industriels. C'est ce que demandent surtout l'Union européenne, les Etats-Unis, le Canada et la Suisse. Or les droits de douane représentent pour les pays en développement une source de revenus essentielle et permettent également de protéger leurs secteurs économiques sensibles de la concurrence mondiale.

L'exigence des pays industrialisés pour un démantèlement radical des droits de douane sur les biens industriels est d'autant plus dérangeante que ces pays ont toujours fait usage de droits de douane élevés pour protéger leurs propres industries lors de leur développement. On essaie maintenant de priver les pays en développement des mêmes moyens de protection.

#### Position de la Suisse :

La Suisse souhaite améliorer sensiblement son accès aux marchés étrangers, y compris ceux des pays en développement, pour ses produits industriels. Au vu du niveau particulièrement bas de ses tarifs douaniers, la Suisse a beaucoup à gagner dans ce domaine. Elle attend donc des pays en développement une forte baisse de leurs tarifs douaniers. Elle leur demande aussi un niveau de consolidation plus élevé, c'est-à-dire un engagement plus contraignant pour plafonner leurs droits de douane.

#### Demands de la Déclaration de Berne au gouvernement suisse :

- Les négociations à venir concernant la réduction des tarifs douaniers doivent être centrées sur le développement durable, en particulier celui des pays les plus pauvres ; or une formule fixe censée être appliquée par tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement, ne remplit pas cette condition ;
- Les pays industrialisés doivent s'engager à réduire de manière substantielle les « crêtes tarifaires » touchant tous les produits industrialisés provenant des pays en développement ;
- Les négociations tarifaires doivent s'appuyer sur des tarifs maximaux (des taux plafonds) plutôt que sur les taux effectivement pratiqués – souvent plus bas ;
- Les pays en développement, en particulier les plus pauvres, doivent pouvoir conserver le droit de déterminer leur politique douanière de manière flexible et même d'introduire de nouveaux droits de douane. La Déclaration de Berne refuse donc que les pays en développement soient obligés de prendre des engagements supplémentaires en ce qui concerne le plafonnement de leurs droits de douane.